



# BULLETIN MUNICIPAL

## NUMERO SPECIAL ETE 2020

### Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

A l'heure où le COVID 19 réapparaît ici ou là et durant cette période d'été en particulier il est très important de rappeler que le meilleur moyen pour lutter contre est de « **respecter les gestes barrières** » :

- Se laver les mains très souvent
- Porter le masque
- Ne pas rencontrer beaucoup de personnes surtout dans un endroit clos

Mais au-delà des personnes il faut aussi préserver notre environnement !!!! Alors,  
**Oyez Oyez Braves gens :**

#### **Propriétaires, Locataires : « Immunisez-vous contre le risque Incendie »**

En effet, un courrier de Madame la Sous-préfète de Florac, par délégation de Madame la préfète de Lozère stipule :

« Chaque année, le risque de feux de forêts et d'espaces naturels est particulièrement élevé. C'est pourquoi, j'appelle votre attention sur votre rôle en matière de réglementation relative aux obligations légales de débroussaillage, ainsi que sur le sujet de l'entretien des équipements DFCI ».

Les obligations légales de débroussaillage ont pour objectifs :

- **La protection des habitations et de leurs occupants** dans les propriétés situées dans ou à proximité des forêts
- **La protection des bois et forêts** en créant des coupures de combustibles qui évitent la propagation du feu
- **La protection et la disponibilité des moyens des secours** dans la lutte contre les feux de forêts

Elle attire votre attention sur le rôle des Maires en matière d'obligations légales de débroussaillage :

« S'il est de la **responsabilité des propriétaires de tenir en état débroussaillé leurs terrains**, c'est au Maire de contrôler que cette obligation est effectivement mise en œuvre (article L 134-7 du code forestier).

Dans le cas contraire, et après mise en demeure du propriétaire de réaliser les travaux restés sans suite vous devez y procéder d'office et à sa charge ».

Pour plus d'informations :

<http://www.prevention-incendie-foret.com/connaitre-les-regles/debroussaillage>

Au-delà du caractère législatif, il s'agit de principes de bon sens qui s'appliquent à chacun d'entre nous, en veillant à l'entretien de nos terrains et en particulier ceux entourant nos maisons, dans le plus grand respect de la biodiversité.

**Rappelez-vous John Fitzgerald Kennedy disait :**

**« Ne vous demandez pas ce que le pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays ».**

Cette phrase prend tout son sens ici sur ce sujet. On ne peut tout attendre de la commune, c'est bien à chacun de contribuer à son modeste niveau pour la collectivité.

**Une réunion d'information plus détaillée sur les OLD sera organisée courant septembre. D'ici là, entretenez et renseignez-vous, cette réunion n'en sera que plus productive pour chacun.**

<b>AGENDA</b>		
Date	Objet	Lieu
Lundi 27 juillet à 9h30	Animation « Enjeux de Nature », par Laurent Belier (PNC)	La fête
Lundi 3 août	Animation « Les petites bêtes de la rivière, par Samuel	La fête
Jeudi 3 septembre	Encombrants - Contactez la mairie pour programmer les	
Dimanche 27 septembre	Fête de la St Michel (programme à préciser)	
Samedi 10 et dimanche 11 oc-	Fête de la nature « Prenons-en de la graine »	

## Infos pratiques

**Horaires d'ouverture au public de la mairie :**

Mardi de 10h à 12h et Jeudi de 14h à 16h

**Permanence du Maire:**

Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

**Contact mairie - Site internet :** [www.stmicheldedeze.fr](http://www.stmicheldedeze.fr)

04 66 45 51 83

[mairie.stmicheldedeze@orange.fr](mailto:mairie.stmicheldedeze@orange.fr)

**Horaires d'ouverture de la déchèterie à Saint Privat de Vallongue:**

Octobre à mai

Mercredi & Vendredi de 13h30 - 17h30 et Samedi : 9h -12h / 13h30 -17h

Juin à septembre

Mercredi & Vendredi : 15h - 19h et Samedi : 9h -12h / 15h -19h

**Responsable de la publication: Michel BONNET**

**Rédacteur : Philippe LAFARGE**

**Contact :** [mairie.stmicheldedeze@orange.fr](mailto:mairie.stmicheldedeze@orange.fr)

**Si vous souhaitez recevoir « Saint-Michel Infos » par mail merci de nous transmettre vos coordonnées.**

